

PREAVIS MUNICIPAL
N° 02 / 2017
AU CONSEIL GENERAL

concernant

Rapport de gestion
Exercice 2016

DELEGUE MUNICIPAL: M. Frédéric Rey, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} juillet 2005.
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, mise à jour le 1^{er} avril 2004.
- 88 du Règlement du Conseil Général du 3 décembre 2013.

Nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la municipalité de l'année 2016 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2016.

1. Administration Générale

1.1 Conseil général

Le Conseil général a tenu 4 séances durant l'année 2016 dont 2 sous la présidence de M. Raymond Henny et 2 sous la présidence de M. Eugène Pradervand.

Le Conseil s'est prononcé sur 15 préavis municipaux. Citons pour mémoire l'adoption de :

- La révision des statuts du Conseil régional
- Le règlement communal sur le subventionnement des études musicales
- Le déménagement de l'administration communale
- Les comptes 2015
- La concession pour l'alimentation de l'eau sur le territoire communal de Signy-Avenex
- L'acquisition et aliénation d'immeubles, droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières
- La constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales
- L'autorisation de plaider
- L'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
- L'autorisation de placer les disponibilités de la trésorerie
- L'arrêté d'imposition 2017
- La modification de l'article 25 alinéa 3 des statuts de l'Association intercommunale Asse et Boiron du 1er janvier 2008 : Demande portant sur l'élévation du plafond d'endettement à Fr 40'000'000.-
- La modification de l'article 12B de notre règlement relatif à la gestion des déchets, modification de la taxe forfaitaire annuelle
- La réfection des tapis du chemin de la Palud et du chemin de la Source
- Le budget 2017 et la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

Tous ces préavis ont été acceptés et la municipalité remercie le Conseil général pour sa confiance.

1.2 Municipalité

En règle générale, la municipalité se réunit tous les lundi soir, ce qui a représenté 42 séances pour l'année 2016.

Les bureaux de l'administration générale ont déménagé dans ses nouveaux locaux à la route des Fontaines 19 au mois de mai.

Comme par le passé, la municipalité s'implique dans toutes les actions régionales qui peuvent avoir une incidence pour notre commune et/ou notre région. A ce titre, chaque municipal est engagé à suivre des activités régionales en fonction de son dicastère et/ou de ses connaissances.

- Déchèterie intercommunale

La déchèterie intercommunale est à disposition des habitants des cinq communes d'Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex pour le dépôt des déchets «ménagers personnels» (professionnels non admis). Elle est ouverte le lundi et mercredi de 17h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Le groupe de travail qui gère la déchèterie est composé d'un membre de l'exécutif de chaque commune membre. La comptabilité et le secrétariat sont assurés par notre boursière.

Activités/changements majeurs 2016 :

- Mise en place d'un container pour les produits dangereux.

- Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

La SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Activités majeures 2016 :

- Mise en service de la station de transfert rail-route de Gland afin d'éviter les transports par la route jusqu'à Lausanne où nos déchets ménagers sont brûlés. Pour Signy, ce fut mis en place depuis le mois d'août 2016.
- Etude pour de nouveaux bureaux en lieu et place de ceux de Nyon sur le site de Gland pour la SADEC.

- Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

L'organisation de protection civile (ORPC) du district de Nyon est organisée en bataillon et compte 824 hommes répartis dans 6 compagnies.

L'instruction 2016 a représenté 3416 jours de service répartis sur 65 journées, non consécutives.

L'ORPC intervient principalement pour le montage et démontage de la patinoire éphémère de Nyon, pour les jardins en fête à Coppet, à l'occasion du Triathlon de Nyon et du semi-marathon de la Côte, ainsi que pour la Désalpe de St-Cergue. Depuis 2015, elle est engagée à l'occasion du festival Paléo.

Les interventions en faveur de la collectivité représentent plus de 1447 jours de services, répartis sur 29 jours consécutifs. Ces opérations ont mobilisé 328 personnes.

En 2016 il n'y a pas eu d'opération d'urgence.

La PC a enfin pu acquérir un droit distinct permanent sur les bâtiments des antennes de Prangins, anciennement nommé centre des émetteurs de Prangins. Il a été rebaptisé le CEP, soit le Centre d'Engagement de Prangins. Après bien des travaux de réfections, le déménagement depuis Nyon s'est effectué fin 2016.

- Service Technique Intercommunal (STI)

Le STI assiste les municipalités dans l'étude de divers dossiers en lien avec l'urbanisme, les polices de construction, l'application des règlements communaux, l'étude de projet.

A ce jour, 38 communes sont membres.

Pour l'année 2016, la municipalité a étudié -3- dossiers de mise à l'enquête et a délivré -3- permis de construire pour un montant de travaux de l'ordre de CHF 130'000.-- .

- Association Régionale d'Action Sociale (ARAS)

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'insertion) :

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue :

	2016	2015	2014
Demandes	1	1	1
Refus	1	0	0

- Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est propriétaire de bâtiments. La plus grande partie du patrimoine est constituée de bâtiments scolaires secondaires qui sont mis à disposition de l'AEE (Association Enfance Ecole). Les produits locatifs devraient permettre à l'association d'être autoportante. Le montant à charge directe des communes est constitué des frais engendrés par la piscine de Chésereux principalement.

Activités majeures 2016 :

- Le 19 avril, acceptation par le conseil intercommunal du préavis de crédit de construction de 8'934'000.- pour la construction du restaurant scolaire Elisabeth de Porte.
- Inauguration de la nouvelle place de sport à Elisabeth de Porte.
- En juillet lors de la vidange de la piscine pour le grand nettoyage, il a été constaté que l'étanchéité des cunettes était complètement décollée, ce qui a obligé l'AIAB de repousser la réouverture de 3 mois.
- Acceptation de l'augmentation du plafond d'endettement à 40'000'000.- par les 9 conseils d'Asse et Boiron afin de pouvoir effectuer les emprunts pour les travaux du restaurant scolaire.
- Fin 2016 début des travaux du restaurant scolaire.

- Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE)

Les tâches communales qui concernent la scolarité obligatoire sont suivies par l'AEE. Celle-ci gère également les réseaux au sens de la LAJE (loi sur l'accueil des jeunes enfants) regroupant les « mamans de jour », les UAPE, et des crèches. Ces activités parascolaires prennent une part toujours plus importante des tâches de l'AEE et obligent les communes à de très importants investissements chaque année.

Les communes membres de l'Association Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE) sont Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex.

Activités majeures 2016 :

- Engagement d'un responsable administratif
- Inauguration de la Crèche des Papillons à Crassier
- Déménagement de l'administration de Chésereux à Crassier

- Conseil Régional du district de Nyon

Le Conseil régional est l'association des communes du district de Nyon. Il coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

Le travail en souterrain du conseil régional a permis de faire reconnaître par le Canton et la Confédération les besoins importants en infrastructures nécessaires à assumer la très forte progression économique et démographique de notre région. Pour obtenir les aides à l'investissement promises, notre district doit faire bloc et parler d'une seule voix auprès des instances supérieures faute de quoi, les fonds en questions pourraient être affectés à d'autres projets dans d'autres régions.

Jusqu'à fin juin 2016, la commune de Signy-Avenex était présente au sein du Comité de Direction (CODIR) du Conseil Régional, en la personne de Bernard Penel.

Egalement jusqu'à cette date, Michel Bally était le délégué de la Municipalité à cet organe. Gudrun Russig a repris le flambeau dès juillet 2017, Frédéric Rey étant suppléant.

Depuis peu, des représentants des Conseils Généraux ou Communaux (2 de notre Conseil en la personne de Gebhard Sager et Jérôme Hauswith) sont également invités aux séances pour une meilleure communication à tous les niveaux.

Convoqué 4 fois en assemblée du Conseil Intercommunal, les thèmes abordés sont multiples.

Les points forts des activités du Conseil Régional 2016 :

Le Conseil Régional consolide ses trois axes d'action :

La construction institutionnelle avec de nouveaux outils de gestion, la réalisation de partenariats autour d'objectifs communs et l'accompagnement dynamique de projets.

- Des statuts renouvelés qui précisent les objectifs ainsi que l'organisation et encouragent la participation des délibérants communaux aux débats et décisions du Conseil intercommunal.
- L'entrée en force du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), 37 communes ont adhéré au but optionnel.
- La reprise des actions de Télé-Dôle SA par le Conseil Régional a permis de réorganiser cette entité en une société d'équipements touristiques et de redéfinir les conditions de mise en valeur du domaine skiable transfrontalier.
- La signature de la 3^{ème} génération quadriennale du Grand Genève par les huit partenaires ouvre de nouvelles perspectives de financements de la Confédération.
- La validation du plan directeur régional opérationnel.
- Les engagements partenariaux.

- Le programme des transports publics poursuit l'atteinte de ses objectifs, on observe la poursuite de l'évolution des fréquentations sur les lignes régionales (+6%) et les lignes urbaines (+13.5%).
- Le succès de la phase test du Guichet mobile à Terre-Bonne qui accompagne les Plans de mobilité inter-entreprises. 16 entreprises ont signé une charte d'engagement.
- La mobilisation d'une dizaine de partenaires en faveur du développement du tourisme de nature. La priorité est donnée à des projets de sport de nature et de sensibilisation à l'environnement.
- Le Conseil Régional confirme encore son rôle de médiation et de conseils aux porteurs de projet :
 - Les réseaux agro-écologiques ont dédié 660 ha de surface agricole à la biodiversité : prairie, fleur de foin, plantations indigènes.
 - Le contrat de corridor biologique lac-pied du Jura qui renforce la biodiversité dans les secteurs non agricoles.
 - 75 viticulteurs (à fin 2016) et plus de 300 agriculteurs, éleveurs et bouchers s'engagent pour maintenir leurs marchés de proximité grâce aux projets de la Maison des Vins de la Côte et de l'abattoir régional.
- L'Association pour l'Épuration des Eaux usées du Boiron (AEB)

L'AEB est une association créée par les communes d'Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex. Celle-ci a pour but de récolter en commun les eaux-usées de chaque village et de les diriger dans un collecteur de concentration avant de les transférer dans le réseau de la ville de Nyon pour les traiter au travers de la STEP de l'Asse.

En 2016, les activités principales du Comité de Direction ont été :

- Le suivi de l'entretien et du rinçage des canalisations ponctuellement sur un tournus de 5 ans.
- Le suivi de la future construction d'une STEP intercommunale concernant 30 communes du district (Ville de Nyon – l'APEC, l'AEB, Prangins, Gingins-Chésereux), ceci dans le but de rationaliser au mieux le traitement des eaux-usées et de traiter les micropolluants comme la loi fédérale y oblige.
- L'élaboration du budget.
- L'établissement des comptes et répartitions.
- Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)

Les Services Industriels (SI) de la Ville de Nyon sont en charge de l'exploitation, l'extension et l'entretien d'un important réseau d'eau de boisson. Ce réseau s'étend sur le territoire des communes d'Arnex, Borex, Crans, Céligny, Nyon, Prangins, et Signy. Au total, ce sont près de 28'000 habitants qui sont alimentés directement par les SI.

L'eau potable est fournie à partir de l'eau de 5 sources s'écoulant gravitairement et de 3 stations de pompage dans les nappes phréatiques, ainsi que de l'eau du lac fournie par la

SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise).

Au travers de la SAPAN, les SI exploitent les installations qui approvisionnent plus de 50'000 habitants sur 20 communes en eau brute et potable à partir de l'eau du lac. Mise en service en 1983, la SAPAN a été construite pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source.

Activités majeures 2016 :

- En 2016 a débuté la construction de réservoirs supplémentaires afin à terme de doubler la capacité de réserve de l'eau traitée.
 - Modification du Conseil d'administration suite à la nouvelle législature.
-
- Assemblée des Syndics du district de Nyon
- Sous la présidence de la préfecture, les communes du district de Nyon se sont rencontrées à 3 reprises en 2016. Les sujets principaux suivants ont notamment été discutés :
- Révision de la LAT : rapport du groupe de travail
 - Informations sur le plafond d'endettement et de cautionnement
 - Responsabilité et devoirs des communes en matière de Police du commerce.
 - Dispositions pour la nouvelle législature
-
- Groupement des Syndics Asse et Boiron
- Les Syndics se sont réunis à 4 reprises pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Durant l'année 2016, les sujets suivants ont été abordés :
- Transports publics Bassin versant Asse-Boiron
 - AEE et AIAB : révision des statuts - Désignation des délégués Asse-Boiron aux associations
 - Organisation du rallye pédestre Asse-et-Boiron
 - Paroisse de la Dôle et Convention relative à la répartition des frais
 - Protection juridique des communes.
 - Fusion à 6
 - DISREN.

- Association des Communes Vaudoise (AdCV)

L'AdCV, qui regroupe 72 communes à ce jour, entend développer les principes même de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités, et de l'autonomie communale.

Buts de l'AdCV :

- Contribuer à sauvegarder l'autonomie communale et à développer les compétences des communes membres;
- Défendre, promouvoir et représenter les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et organismes privés;
- Etudier et traiter tout dossier susceptible de répondre aux besoins de l'ensemble ou d'une partie des communes membres;
- Développer une stratégie de communication interne en direction des membres visant à la mise en place de collaborations efficaces entre les communes de l'AdCV;
- Apporter aide et conseil aux communes membres et proposer toute solution utile, notamment en termes de formation de base et de formation continue.

Cette association continue son travail de l'ombre dans les difficiles négociations avec l'Etat, particulièrement dans le cadre de la péréquation, de la facture sociale et de la LEO, mais également lors de chaque projet de loi émanant du canton et qui risque de péjorer davantage les finances communales.

La commune de Signy-Avenex a été convoquée à 4 reprises en 2016 et les sujets suivants ont été abordés :

- Présentation de Me Haldy sur le point de situation sur la mise en œuvre de la LAT dans le canton de Vaud
- Votation RII
- Vision 2020
- Présentation de M. Monachon, Directeur de l'AVASAD, du rôle et implication des communes dans les soins à domicile
- Présentation de Mme de Quattro sur la pesée d'intérêts des politiques publiques - Subventionnement de la FAJE
- Budget 2017

- Clinique Dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage de l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins.

En 2016, deux enfants de Signy ont suivi un traitement.

Durant l'année écoulée, la clinique dentaire a mis en service une nouvelle caravane dentaire.

Pour la commune de Signy-Avenex, le montant annuel à notre charge pour le fonctionnement de la clinique dentaire est de CHF 2'240.45.

La commune a été convoquée 2 fois aux assemblées générales ordinaires. La clinique dentaire regroupe 34 communes de La Côte.

- SDIS Nyon-Dôle (Service de défense incendie et secours)

Depuis janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

Activités majeures 2016 :

- Effectif au 1^{er} janvier 2016 : 266 sapeurs-pompiers
- Engagement d'un 5^{ème} sapeur permanent
- L'ECA a fourni 2 nouveaux véhicules. Un Nissan Navara pour le site de Nyon et un Mercedes Benz Sprinter pour le site de Genolier
- Nombre d'intervention 445, dont 3 interventions sur Signy
- Inauguration de la nouvelle caserne de Genolier
- Pour 2016 ce ne sont pas moins de 7'989 heures de formation sur les 4 sites.
- Organisation de la première revue avec la nouvelle organisation avec les 18 communes.

Association de l'hôpital de zone de Nyon

La commune de Signy-Avenex est membre de l'Association de soutien des hôpitaux de l'ouest lémanique.

Activités majeures 2016 :

- Participation à l'assemblée générale en juin 2016
- Extension du site – vernissage du concours d'architecte
- Analyse des fonctionnements des différents services.

1.3 Visite annuelle du Préfet

La tenue de l'administration communale n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, suite à l'inspection de Madame le Préfet Chantal Turin, le 1^{er} février 2017.

1.4 Délégations de compétence du Conseil général à la municipalité

La municipalité n'a pas eu besoin de faire usage de la compétence d'autorisation générale de plaider et de l'autorisation d'engager de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant l'année 2016.

En décembre 2016, l'ATF de CHF 1'300'000.- auprès de l'UBS au taux d'intérêt de 2,55% est arrivé à échéance. La municipalité l'a renouvelé auprès de Postfinance pour 5 ans au taux de 0,2%.

La municipalité a, par la même occasion, renouvelé la convention de prêt avec la Fondation Signéranne pour ce montant avec une majoration d'intérêt de 0,5%. L'autre ATF de CHF 2'000'000.- reste inchangée, son échéance étant en 2019.

La municipalité s'est basée sur l'autorisation de placer les disponibilités de la trésorerie qui a été accordée par le Conseil général lors de l'acceptation du préavis 10/2016.

1.5 Suivi des observations et remarques des années précédentes

- Par la Commission de Gestion et Finances

Le rapport de la commission de Gestion et Finances de l'exercice 2015 n'a pas soulevé de point majeur, si ce n'est la prudence concernant l'estimation des entrées fiscales. Cela a été le cas lors de la présentation du budget 2017.

- Par le réviseur externe

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2015 comportait 3 remarques :

- Préavis pour les investissements : certaines informations manquent dans les préavis présentés au Conseil, notamment durée d'amortissement – frais de fonctionnement annuel s'il y a.
 - *Ce point a été pris en considération dans le cadre des préavis présentés en 2016 (préavis 14/2016 sur les routes).*
- Fondation Signéranne : dans le préavis 08/2013 accepté il est noté que les crédits en cours soient transférés à la Fondation, à ce jour, seul les immeubles ont été transférés.
 - *Une convention entre la fondation et la commune règle les modalités des prêts.*
- Fondation Signéranne : prêt de 1 million a été fait sans préavis au conseil général.
 - *La municipalité a présenté en septembre 2016, le préavis 10/2016 demandant spécifiquement l'autorisation de placer de la trésorerie auprès de la Fondation Signéranne.*

1.6 Soutien des activités communales

Conformément ce qui avait été prévu au budget, la municipalité a soutenu financièrement les activités de l'Amicale Villageoise. Cela a notamment permis d'organiser les manifestations suivantes :

- Brûlage des sapins
- Organisation du 1^{er} août (à la charge de Signy en 2016, en alternance avec Grens)
- Fête médiévale (gratuité pour les habitants du village)
- Noël des enfants
- Repas et sortie du Kiwi Club
- Fenêtre de l'Avent
- Journal mensuel « Générations » offert aux aînés de la commune

La municipalité remercie vivement l'Amicale Villageoise et toutes les personnes impliquées pour les activités qui sont organisées afin de vivre et se faire rencontrer les habitants du village.

2. **Finances**

Un préavis séparé est présenté pour commenter et présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2016.

Les comptes 2016 présente un bénéfice de CHF 7'029.66 pour un excédent de recettes budgété de CHF 7'983.-

2.1 Taux d'imposition 2016

Le taux d'imposition fixé par le conseil général pour l'année 2016 est de 56ct par franc. Il est inchangé depuis 5 ans.

2.2 Valeur du point d'impôt

	2016	2015	2014
Valeur en CHF	33'373	31'185	35'258

2.3 Marge d'autofinancement

	2016	2015	2014
Valeur en CHF	306'855	- 298'615	165'883

2.4 Endettement par habitant

	2016	2015	2014
Valeur en CHF	6'590	7'021	7'502

3. **Domaines et Bâtiments communaux**

Notre patrimoine financier est uniquement constitué de terrains/vignes et notre patrimoine administratif d'éléments publics (Abri PC, Chapelle, Couvert à fontaine,...) depuis la vente de nos bâtiments locatifs à la fondation Signéranne en 2013.

4. **Travaux**

4.1 Urbanisme

Mises à l'enquête : pour l'année 2016, la Municipalité a étudié 3 dossiers de mise à l'enquête et a délivré 3 permis de construire pour un montant de travaux de l'ordre de CHF 130'000.- :

- Transformation des locaux de l'administration communale
- Installation photovoltaïque sur un toit
- Transformation d'un local de vente

4.2 Route

Aucun travaux n'a particulièrement été effectué sur les routes en 2016. Un préavis a été validé par le conseil général pour des travaux de réfection des routes pour un montant de CHF 124'030.- à réaliser en 2017.

Il est à noter que le véhicule d'entretien montre de sérieux signes de fatigue. Les coûts d'entretien deviennent de plus en plus élevés et les pièces de rechange de plus en plus rares.

4.3 Parcs, promenades, cimetière

Une réflexion a été initiée dans le but de désaffecter la partie la plus ancienne du cimetière.

4.4 Ordures ménagère et Déchèterie

Le Conseil Général a accepté la modification du règlement communal pour la taxe forfaitaire annuel sur la gestion des déchets. Dorénavant la taxe est de CHF 100.- au maximum par habitant de plus de 18 ans et de CHF 200.- par entreprise.

Pour 2017, la taxe a été fixée par la municipalité à CHF 80.- par habitant ce qui devrait permettre de couvrir le déficit estimé sur la base des comptes de 2015. Pour rappel, les articles 32 et 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement imposent que l'élimination des déchets

urbains soit financée au moyen d'une taxe payée par le détenteur de ses déchets. Cette taxe se doit d'être incitative.

4.5 Epuration

Le rinçage et le contrôle de nos canalisations se poursuivent à intervalle constant et contribuent au bon fonctionnement de notre réseau. De plus, des travaux d'entretien réguliers nous permettent de maintenir nos infrastructures dans un excellent état.

5. **Instruction public et cultes**

Les tâches communales concernant la scolarité obligatoire sont suivies par l'AEE ainsi que la gestion du réseau, des crèches, des AMF. Les coûts à la charge de nos communes sont conformes au budget au niveau du scolaire. Les coûts de la gestion du réseau augmentent chaque année en raison notamment de l'ouverture d'une nouvelle crèche, du plus grand nombre de subvention des familles. Toutefois, les charges sont maîtrisées par rapport au budget bien que les coûts augmentent chaque année.

6. **Police**

6.1 Contrôle des habitants

- Population au 31.12.

	2016	2015
Population	548	532
Nombre de ménages	240	220

- Mutations

	2016	2015
Arrivées/Départs	14/17	91/80
Mariages	1	4
Naissances	1	6
Décès	1	4

- Délivrés

	2016	2015
Pièces d'identité	13	18
Permis pour étrangers	105	130

- Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2016

	Dossier déposés en 2016	Naturalisations obtenues en 2016
Qusaj M.	-	05.04.2016
Qusaj A.	-	05.04.2016
Qusaj L.	-	05.04.2016
Qusaj A.	-	05.04.2016
Griffoul V.	-	14.09.2016
Griffoul T.	-	14.09.2016
Bouglass E.	01.06.2016	13.12.2016
Limpeny B	03.02.2016	14.09.2016
Murphy M.	24.08.2016	13.12.2016
Qusaj S.	08.12.2016	En cours
Qusaj N.	08.12.2016	En cours

7. Sécurité sociale

La facture sociale augmente globalement d'année en année. Selon la tendance estimée par l'ADCV, les coûts devraient augmenter de 6,3% par année jusqu'en 2020 à la charge des communes.

Si 2015 avait montré une forte augmentation à la charge de la commune de Signy-Avenex, 2016 est autrement. Entre les acomptes calculés par les services de l'Etat et les coûts réels décomptés en cours d'année pour l'année précédente, il peut arriver que la différence soit importante. Ce qui avait été le cas en 2015 où nous avons eu un montant important à payer dans le décompte final. Pour les comptes 2016, un montant de CHF 274'432.- nous a été rétribué concernant les acomptes 2015, mais imputés dans les comptes de 2016.

Pour mémoire, nous avons dû payer une somme de CHF 89'280.- en 2015 pour « rattraper » 2014 et CHF 315'473.- pour 2013.

En conclusion, la municipalité tient à remercier toutes celles et ceux qui se sont intéressés aux affaires de notre commune, qui leur ont consacré du temps et qui ont ainsi permis à notre village de se développer d'une manière harmonieuse.

Au vu de ce qui précède, nous prions

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY AVENEX

Vu le préavis municipal 02/2017 sur le Rapport de gestion- Exercice 2016

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

1. Décide de donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'exercice 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Frédéric Rey

Marianne Bardel

Signy, le 15 mai 2017